

# Fraudes à la CAF, escroqueries... L'est pas bonne à baiser la France ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 18 février 2022



CPAM de

Toulouse : plainte en 2019 pour pour dysfonctionnements dans la gestion...

Trois affaires EXEMPLAIRES !

**Fraude à la CAF et au RSA :  
la famille perçoit 80 000 euros d'aides  
sociales  
de la France alors qu'elle vit en Algérie...**

Le père faisait des allers-retours réguliers avec la France\*. Le couple a été jugé à Avignon mardi.

*\* : Jadot est d'accord, z'allez quand même pas jouer les racistes, France-Algérie et retour cela ne produit pas plus qu'un pet de nonne en CO<sub>2</sub> !*

**80 000 euros pendant six ans.** Soit environ 550 euros par mois (*Bande de nazes, cela plus de 1100 €/mois ou alors il faut préciser, pour chacun ou uniquement sur le RSA. Bon, on est rassuré on vit bien avec cette somme en Algérie et on peut en plus se payer l'avion*). C'est la somme qu'une famille qui vit en Algérie a perçue sans y avoir droit en recevant le RSA (Revenu de solidarité active) et des aides de la CAF.

Pour cette fraude conséquence aux prestations sociales, un couple a été jugé par le tribunal judiciaire d'Avignon, le mardi 15 février. **Le couple et ses quatre enfants vivent en Algérie. Le père faisait régulièrement des allers-retours entre Avignon et le Maghreb.**

**Dans ce genre d'affaire, les poursuites pénales sont rares\*.** Un échancier de remboursement est en général mis en place. « **Si ce dossier arrive devant un tribunal, c'est du fait de l'ampleur de la fraude, son montant et sa durée**» \*\*, a expliqué le vice-procureur Pierre Cramier, d'après [le Dauphiné Libéré](#). « C'est une malhonnêteté qui fragilise le système », a assuré le magistrat (*Tu l'as dit, mais attention le Yéti va te convoquer, tu as de toute façons reculé de trois cases dans l'ordre des promotions !*).

*\* : Attention, tu apportes de l'eau au moulin de Z ! Ton patron va te remonte les bretelles, un journaliste ne raconte*

***pas une telle vérité quand même !***

***\*\* : Et il a fallu 6 ans pour lever le fennec ! Vrai que les contrôles, ça coûte cher ! Et puis, vous n'allez quand même pas faire du ciblage au faciès, à plus forte raison si « ce sont des Français comme les autres » !***

À la barre, le père s'est expliqué. « *J'avais pas le choix, j'étais malade* ». La mère, elle, a affirmé : « *Je n'avais pas conscience que c'était aussi grave que ça. Je l'ai fait pour mes enfants* ».

Le vice-procureur a requis le remboursement des sommes perçues et une peine de 3 à 4 mois de prison avec sursis. Le couple, qui s'est installé en France depuis fin 2021, a déjà dû commencer à rembourser la somme via des retenues sur le versement des prestations auxquelles il a droit (!!!). Une procédure est en cours devant le tribunal administratif. Le jugement sera rendu le 15 mars prochain\*.

***\* : s'il n'y a pas une entourloupe encore à venir !***

## **On en reparle : Théo Luhaka et sa famille jugés pour escroquerie**

Le tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) jugera, du mercredi 16 au vendredi 18 février 2022 Théo Luhaka (***qui a eu droit à la compassion de Hollande, pas les flics !***) et plusieurs membres de sa famille accusés d'escroquerie.



Par [Dorine Goth](#) Publié le 15 Fév 22

La famille de Théo Luhaka a-t-elle détourné des milliers d'euros ? Mercredi 16 février 2022 s'ouvrira au **tribunal de Bobigny** (Seine-Saint-Denis) le procès de **Théo Luhaka**, jeune homme grièvement blessé lors d'une interpellation (*La faute à qui ?*), en 2017 à Aulnay-sous-Bois, et de plusieurs membres de sa famille.

Ils sont accusés d'avoir **détourné 678 000 euros** alors qu'un des frères de Théo Luhaka présidait l'association Aulnay Events.

## **678 000 euros de subventions**

L'enquête remonte à 2016, soit avant que « l'affaire Théo » n'éclate. Pendant 18 mois, le frère de Théo Luhaka aurait détourné **678 000 euros de subventions** publiques accordées au titre des « emplois aidés ». **170 000 euros** auraient été virés sur les **comptes bancaires de huit membres de la famille**, dont 52 000 euros sur le compte de Théo Luhaka\*.

**\* : *j'attends toujours de tels cadeaux***

En juin 2016, une information judiciaire était ouverte à la suite d'un signalement de l'inspection du travail pour « escroquerie en bande organisée au préjudice d'un organisme

chargé d'une mission de service public, abus de confiance et blanchiment ». En septembre 2018, Théo Luhaka était mis en examen pour « **escroquerie en bande organisée** ». Ils seront jugés jusqu'au vendredi 18 février 2022.

[Et comme l'explique Xavier Raufer, la Seine St Denis est de 2ème département en PIB une fois prise en compte l'économie « souterraine » !](#)

## [Accusé d'avoir fraudé pour 1,3 millions d'euros la CPAM,](#) **la justice le condamne à rembourser... 352 euros**

***La France est généreuse avec les escrocs, et là un « bon » Français assurément !***

Lundi 14 février 2022 – Par [Pascale Danyel](#), [France Bleu Occitanie](#)

Jugé par le tribunal correctionnel de Toulouse pour **une supposée escroquerie à 1,3 millions d'euros**, un ancien infirmier libéral est **condamné à rembourser 352 euros « soit 0,02% du préjudice reproché »** fait remarquer son avocat.

À Toulouse, l'ancien gérant du centre infirmier de Saint-Alban près du Grand-rond a été reconnu coupable d'escroquerie et condamné à **neuf mois de prison avec sursis** par le tribunal correctionnel de Toulouse. La condamnation a été rendue dès l'issue de [l'audience](#) jeudi dernier, mais on ne l'apprend que maintenant.

Accusé par la CPAM 31 d'avoir organisé une fraude à hauteur « *très exactement d'1,319 millions d'euros* », cet homme aujourd'hui âgé de 57 ans s'en sort avec une minuscule somme à rembourser à la Sécurité sociale : **seulement 352 euros**. Bien sûr, « *il ne fera pas appel* » fait remarquer son avocat maître Nicolas Raynaud De Lage.

La procédure, débutée en 2013, aura duré près de 10 ans et

finalement, la montagne a accouché d'une souris (*une crotte de souris plutôt*). L'avocat de la défense a fait le calcul : son client est condamné à rembourser **0,02% du préjudice évoqué**.

Le cabinet était spécialisé en soins psychiatriques. Il est désormais fermé (*Domage, c'était un expert qui a bluffé la CPAM, il doit être doué ou les inspecteurs -s'il y en a- de la CPAM nuls*).

*Affaire qui met en évidence la défaillance de la justice et l'absence de contrôle (pour faire des économies) de la CPAM..*

*Et une quatrième affaire : [A la CPAM de Toulouse, on s'y amuse bien !](#)*